

Bases de tableaux détaillés : documentation POP1A : Population par sexe et âge regroupé



Présentation

La base de données associée au tableau de même code est proposée en format Excel et en format Texte. Elle fournit, pour l'ensemble des communes et des arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille, les effectifs correspondant aux croisements des variables du tableau, dans sa version la plus détaillée.

Les données sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2011. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Les variables suivantes sont utilisées :

AGEPYR10 : Âge regroupé (10 classes d'âges)

00: Moins de 3 ans

03:3 à 5 ans

06:6 à 10 ans

11 : 11 à 17 ans

18:18 à 24 ans

25: 25 à 39 ans

40:40 à 54 ans

55:55 à 64 ans

65:65 à 79 ans

80:80 ans ou plus

SEXE: Sexe

1: Hommes

2 : Femmes

Le code de chaque variable est présenté ci-dessus, ainsi que les codes et les intitulés de ses différentes modalités. Ces codes permettent l'usage de la base de données en format Excel ou en format Texte.

En format Excel, des onglets séparés contiennent les données relatives aux communes d'une part, et aux arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille d'autre part. Chaque ligne de la base contient les données relatives à une commune ou à un arrondissement municipal, identifié par son numéro de code géographique dans la première colonne. Pour l'onglet contenant les données communales, les trois colonnes suivantes indiquent la région, le département et l'EPCI auquel appartient chaque commune. Les en-têtes des colonnes suivantes indiquent, par les codes des variables et de leurs modalités, les croisements de critères sur lesquels portent les effectifs présentés dans chaque colonne.

En format Texte, chaque ligne comporte les informations relatives aux champs suivants, séparées par le caractère ';':

- niveau de la zone géographique (NIVEAU) : commune (COM) ou arrondissement municipal (ARM)
- code de la zone (CODGEO)
- code de la région (REG)
- code du département (DEP)
- code de l'EPCI (EPCI)
- pour chaque variable utilisée, selon l'ordre des variables indiqué ci-dessus, code de la modalité concernée par le croisement de critères
- effectif (NB) associé à la zone géographique et au croisement de critères indiqués dans les champs précédents. Seuls les effectifs non nuls, pour une zone géographique donnée et un croisement de critères donné, font l'objet d'un enregistrement dans la base.

Définitions

Äge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues. Remarque(s)

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.

Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.

Population

Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les mariniers rattachés au territoire.

Depuis 2004, elle correspond, pour un territoire défini par un zonage administratif, à la population municipale de ce territoire, aux questions d'arrondis près. Le concept de population municipale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. *Remarque(s)*

Depuis 2004, avec le recensement rénové, le concept de population est légèrement modifié. Les élèves et étudiants majeurs en internat et les militaires vivant en caserne tout en ayant une résidence personnelle sont désormais comptés dans la population des communautés de la commune de leur établissement. Auparavant, ils étaient rattachés à leur résidence familiale donc comptés dans la population des ménages de la commune de leur résidence familiale. Ces changements peuvent avoir deux types de conséquences :

- . ils peuvent, au plan local, notamment dans les communes où existent de tels établissements, expliquer une partie de l'évolution de la population. Au niveau national, ils n'ont aucune incidence sur le chiffre de la population statistique ;
- . ils entraînent un transfert de la population des ménages vers la population des communautés mais l'impact est, sauf exceptions, du second ordre car les effectifs concernés sont faibles.

Mode d'utilisation des données

Les bases de données sont faites pour permettre aux utilisateurs de regrouper des modalités de variables selon leurs besoins, ou d'obtenir des résultats sur des ensembles personnalisés de communes, pour les croisements de critères du tableau considéré.

Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec six décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis.

Un mode d'emploi, pour les bases de données en format Excel, est accessible à partir du menu "Aide" sous la rubrique "Aide à l'utilisation des bases".

Conseils d'utilisation

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.

Pour des zones de moins de 2 000 habitants, il est recommandé de ne pas utiliser les données issues de l'exploitation complémentaire.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

©Insee Mise à jour le 28 juin 2012